

Rapport du Trésorier de l'Ordre des avocats

Exercice 2020

Chers Confrères,
Chères Consœurs,

Je vous prie de bien vouloir ci-joint les comptes de l'Ordre des avocats arrêtés au 31 décembre 2020.

Le compte de résultat consolidé de l'Ordre se solde par un bénéfice de CHF 92'500.14.

En fin d'exercice, les fonds propres ressortant du bilan consolidé de l'Ordre s'élevaient à CHF 2'658'264.56.

En 2020, le Conseil a mis en œuvre le fonds de secours sous la forme d'un prêt de CHF 6'189.40 et d'un apport à fonds perdus de CHF 3'500.-.

Les finances de notre Ordre sont saines et lui permettent de poursuivre sa mission.

Au nom du Conseil, je vous invite à approuver le présent rapport et les comptes qui vous sont soumis.

Je vous prie de recevoir, chers Confrères, chères Consœurs, l'assurance de mes sentiments dévoués et confraternels

Pour le Conseil de l'Ordre des avocats

Sandro VECCHIO, Trésorier

Ann. ment.